Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_102-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/102 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet n° 1 / 7

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

8.1 Enseignement
Utilisation des équipements sportifs communaux par les lycées – Facturation pour l'année scolaire 2025 / 2026

M. Julien LEVERGNEUX informe le Conseil municipal que le Conseil régional verse aux lycées une dotation dite « d'accès aux équipements sportifs extérieurs », dont les équipements communaux », calculée sur la base suivante :

- Salles couvertes : gymnases : 14,83 € /heure
- Installations de plein air : 11,02 €/heure

L'utilisation des installations sportives pour chacun des établissements est la suivante :

année scolaire 2025 2026

Etablissement	Nombre d'heures Equipements plein air	Coût (11,02 € /h)	Nombre d'heures Gymnase	Coût (14,83 € /h)	Total
Lycée Alphonse Pellé	327	3 603,54	698	10 351	**13 954,88 €**
Lycée Saint-Magloire	70	771,40	750	11 123	**11 893,90 €**

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la facturation des installations sportives utilisées par le lycée Alphonse Pellé et le lycée Saint-Magloire selon la proposition présentée ci-avant soit :

  - Lycée Alphonse Pellé : 13 954,88 €

  - Lycée Saint Magloire : 11 893,90 €

- **PRECISE** que les conventions afférentes seront passées avec les deux établissements.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

.« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS